

FICHE DESCRIPTIVE BRUNEX® SOUS-COUCHE POUR PORTES EXTÉRIEURES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1.** La sous-couche pour portes extérieures fournie par BRUNEX® est un système en deux couches : un primaire d'imprégnation bi-composant époxy/polyamide et un apprêt bi-composant à base de polyuréthane à vaporiser.
- 1.2.** Désignation du produit : AARIT 260A primaire d'imprégnation bi-composant époxy, AAROPUR MONOFILL 129A apprêt bi-composant à vaporiser pour matériaux à base de bois
- 1.3.** Utilisation : convient comme apprêt à vaporiser pour la préparation de supports en bois pour l'intérieur et l'extérieur, comme des panneaux durs, du bois, des matériaux en MDF revêtus ou non.

2. APPLICATION DE VERNIS

- 2.1.** L'apprêt vaporisé peut recevoir toute couche intermédiaire et de finition conventionnelle, mono et bi-composant, en phase aqueuse et en phase solvant.
- 2.2.** Comme il n'est pas possible de garantir d'une manière générale la compatibilité des différents systèmes de vernis, l'utilisateur doit dans tous les cas effectuer un test préalable (test d'accroche et de compatibilité) sur le revêtement de surface envisagé.

3. CONSIGNES DE MISE EN ŒUVRE

- 3.1.** L'apprêt vaporisé doit être exempt de poussière, de saleté et de graisse. Il n'est pas recommandé de le frotter avec un diluant.
- 3.2.** Pour garantir une bonne accroche mécanique sur l'apprêt vaporisé, bien le poncer avec une granulation adaptée (240-340) avant les étapes de traitement suivantes.
- 3.3.** Pour l'application de matériaux de surface, respecter les recommandations du fabricant concernant le type d'application, la quantité à appliquer, le rapport de mélange et le séchage des bains de vernis.
- 3.4.** En fonction des sollicitations auxquelles la surface finie devra répondre, prévoir une sous-couche d'apprêt supplémentaire ou plusieurs passages au pistolet, avec ponçage entre les couches.

Les présentes indications sont, en partie, extraites des informations produit 2007/1 et 2008/1 de la société aarolac ag. Toutes les indications sont données sur la base des meilleures techniques actuellement disponibles et doivent être considérées comme des recommandations. Elles ne constituent aucun engagement. Le devoir de diligence et la responsabilité concernant le traitement ultérieur de la surface sont à la charge de l'utilisateur.

Fabrique de portes Brunegg SA
Juillet 2014

